

COMMUNE D' ENGWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2022

sous la présidence de M. LEONHARD Jean-Luc, Maire.

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Procurations : 0

Présents : MM. LEONHARD Jean-Luc, Maire, JUNG Gilbert, Adjoint, HENRI Arnaud, Adjoint, Mme FOUILLOUSE Swenja, FREY Jean-Claude, Mme FRICKER CHRISTMANN Valérie, HOERNEL Hervé, Mme KIEFFER LOEGEL Valérie, LAUSECKER Christophe, LEININGER Jean-Marc, LOEGEL Alfred, Mme RIEHL-GERLING REICHERT Evelyne, RIEHL Michel, Mme SCHOCH FRICKER Virginie, VOGLER pierre.

Absent(s) excusé(s) :

Ordre du Jour :

1. Ecole – Devis STI Bureautique – Contrat de location pour l'installation de deux écrans tactiles
2. Devis TP Klein – Aménagement du carrefour rue Belle Vue / Lotissement « Willingsberg »
3. Affectation du produit de la chasse 2022
4. Demande de subvention n°1/2022 – La Muse (Ecole de musique)
5. Demande de dons n°1/2022 – Une Rose Un Espoir (Association)
6. Dénomination et numérotation de deux rues de la commune d'Engwiller au lotissement « Willingsberg »
7. Motion droit local Alsace-Moselle
8. Acceptation de devis – Hanau Informatique – Installation point d'accès Wifi école primaire
9. Divers

Le Maire met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 27 janvier 2022, qui est approuvé à l'unanimité.

1. Ecole – Devis STI Bureautique – Contrat de location pour l'installation de deux écrans tactiles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise STI Bureautique pour la mise en place d'un contrat de location pour la fourniture et pose de deux écrans tactiles et accessoires pour les deux salles de classes de l'école.

Le montant de cette location s'élèverait à 798 € HT par trimestre à savoir 684 € HT pour le contrat de location du matériel et 114 € HT pour le contrat d'entretien.

La durée du contrat de services se porterait sur 20 trimestres.

De plus, des prestations de service s'appliqueraient pour la mise en place du matériel à savoir la livraison, l'installation et la formation pour un montant total de 650 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise STI Bureautique pour la location de deux écrans tactiles et accessoires pour les deux salles de classes de l'école pour un montant de 798 € HT par trimestre ainsi que pour les prestations d'installations de 650 € HT,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

2. Devis TP Klein – Aménagement du carrefour rue Belle Vue / Lotissement Willingsberg

A la suite des travaux de réfection de la rue Belle Vue et de la création du lotissement Willingsberg,

Il apparaît nécessaire de faire appel à une entreprise pour l'aménagement du carrefour entre la rue Belle Vue et l'entrée de la rue du lotissement Willingsberg.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'offre de l'entreprise TP KLEIN de Herrlisheim pour la réalisation de ces travaux pour un montant total de **5 995,00 € HT soit 7 194,00 € TTC**,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confier ces travaux à l'entreprise TP KLEIN de Herrlisheim pour un montant de **5 995,00 € HT**,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2022,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette réalisation.

3. Affectation du produit de la chasse 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

D'affecter en partie le produit de la location de la chasse pour 2022, soit **1 855.- €** au paiement des cotisations à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin tel que le prévoit l'article 5 de la loi du 05/08/1912 portant application du Code des Assurances Sociales.

4. Demande de subvention n°1/2022 – La Muse (Ecole de musique)

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention présentée par LA MUSE en date du 10 février 2022 pour les 3 élèves (de moins de 18 ans) relevant de notre commune, pour un montant de 255.- € par élève,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention à l'école de musique LA MUSE ;
- Décide d'attribuer cette subvention à hauteur de **255.- €** par élève de moins de 18 ans, domicilié à Engwiller, soit 3 élèves remplissant ces conditions pour 2022, soit un total de **765.- €** ;
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2022
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette demande.

5. Demande de dons n°1/2022 – Une Rose Un Espoir (Association)

Le Maire présente un courrier déposé le 07 mars 2022 par l'Association « Une Rose Un Espoir ».

Cette association souhaite organiser une collecte le 30 avril et le 1^{er} mai 2022 en partenariat avec les municipalités de la zone de couverture de l'action.

Pour cette opération particulière, l'association sollicite une aide de la commune pour prendre en charge le coût des roses.

La municipalité propose de verser 220 € à l'association pour couvrir l'achat des roses ce qui correspond au nombre de foyers de notre commune à savoir 1 € par foyer.

Considérant les engagements de cette association après de la ligue contre le cancer du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser 220 € à l'Association « Une Rose Un Espoir » secteur des 3 vallées pour l'exercice 2022
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement 2022

6. Dénomination et numérotation de deux rues de la commune d'Engwiller au lotissement « Willingsberg »

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministrielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :

- Valide le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Valide le nom attribué au voie communale
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte les dénominations suivantes :
 - Rue des Vignes
 - Rue des Prés

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

7. Motion droit local Alsace-Moselle

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements »

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

Nous, Conseil Municipal d'Engwiller demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

8. Acceptation de devis – Hanau Informatique – Installation point d'accès Wifi école primaire

Dans le cadre du plan de relance appel à projet pour socle numérique dans les écoles primaires et élémentaires, le Conseil Municipal a accepté les devis présentés par l'entreprise Hanau Informatique par une délibération n°1 du 30 août 2021 pour la fourniture et pose de 10 ordinateurs écoliers, 2 ordinateurs instituteurs et 1 servante mobile pour un montant total de 9 748,80 € HT soit 11 698,56 € TTC.

Afin de permettre l'accès à l'internet, l'entreprise Hanau Informatique présente un devis pour la fourniture et pose d'un point d'accès Wifi pour l'utilisation des ordinateurs écoliers et instituteurs pour un montant de 645,33 € HT soit 774,40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis présenté par l'entreprise Hanau Informatique pour la fourniture et pose d'un point d'accès Wifi pour l'utilisation des ordinateurs écoliers et instituteurs pour un montant de 645,33 € HT soit 774,40 € HT.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

9. Divers

Journée citoyenne et nettoyage de printemps samedi 26 mars 2022

Le nid de cigogne est installé

Opération de collecte pour l'Ukraine vendredi 8/04 le soir et samedi 9/04 le matin organisée par la commune, le lieu reste encore à définir.